

COMPTE-RENDU RÉUNION DE TRAVAIL ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS  
ZONE NATURA 2000 DU VANNETIN

COMMUNE DE CHOISY EN BRIE  
tenue en mairie, le 15 juillet 2010

1 - PARTICIPANTS

Monsieur George	Président du Comité de Pilotage, Conseiller Municipal de Choisy-en-Brie
Monsieur Beaufort	Maire de Choisy-en-Brie
Monsieur Pachot	Maire-Adjoint de Choisy-en-Brie
Monsieur Trawinski	Maire de Chartronges
Monsieur Simon	Maire de Saint-Siméon
Monsieur Racinet	Maire de Leudon-en-Brie
Madame Nonne	Maire de Saint-Mars-Vieux-Maison
Monsieur Suchecki	Assistant d'études agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.
Monsieur Henderycksen	Responsable agence d'aménagement et d'urbanisme Eu.Créal.

Excusés :

Monsieur Darcy	Maire de Marolles-en-Brie
Monsieur Fadin	Maire de Courtacon.

2 - RELEVÉ DE CONCLUSIONS.

• Monsieur le Maire de Choisy-en-Brie ouvre la séance puis, après un tour de table de présentation, expose l'objet de cette réunion : il s'agit de présenter aux Maires des communes concernées la démarche du document d'objectifs, relatif à la zone NATURA 2000 du Vannetin (DOCOB).

Il rappelle que la Commune de Choisy-en-Brie est le porteur du projet, mais que celui-ci sera financé à 100 % par l'Etat. L'agence Eu.Créal a été retenue comme prestataire pour cette étude.

Le bureau d'études expose tout d'abord que la démarche engagée soulève deux types de questions :

- un aspect scientifique : comment améliorer la connaissance du milieu naturel, de manière à pouvoir dégager des objectifs argumentés ?
- un aspect de *gouvernance* : comment organiser le travail du comité de pilotage, avec une articulation entre d'une part administrations et acteurs publics, et d'autre part propriétaires ou exploitants concernés ?

Il demande ensuite aux Maires quelle est leur perception du travail engagé par les pouvoirs publics.

Il ressort du tour de table que les communes concernées (et notamment Choisy-en-Brie) s'étaient initialement prononcé contre la création de la zone NATURA 2000.

La principale attente des Maires concernés est donc que les conséquences de cette mesure de protection soient les moins contraignantes possible. Le principal objectif annoncé est celui du maintien de l'état actuel du milieu.

L'attention est aussi attirée sur la nécessité d'obtenir un meilleur entretien des berges, la situation actuelle favorisant les inondations. Le DOCOB soulève donc la question du financement des objectifs qui seront retenus.

Le bureau d'études demande ensuite aux Maires concernés de bien vouloir lui communiquer les éléments documentaires en leur possession, le travail initial consistant à établir une bibliographie, pour mieux connaître le site :

- comptes-rendus des réunions en Sous-préfecture (remis en séance par Monsieur Beaufort),
- monographies d'érudits locaux consacrées aux sept communes,
- études d'impacts des remembrements agricoles,
- données concernant la qualité de l'eau et les stations d'épurations (autorisations de rejet),
- rapports des schémas directeurs d'assainissement,
- éléments du cadastre numérisé (pour les communes disposant d'un P.L.U),
- etc.

Monsieur Beaufort indique qu'une étude réalisée dans les années 1960 par le CNRS est archivée en Mairie et sera communiquée au bureau d'études.

Monsieur George précise que le Conseil Général a effectué un rapport visuel de l'état initial du ru ; par ailleurs, il indique que le Conseil Général est susceptible de subventionner l'entretien du ru à hauteur d'un € par mètre linéaire.

Le bureau d'études observe que – parmi les mesures à mettre en œuvre – il faudra sans doute envisager celle d'un syndicat intercommunal d'entretien du ru ...

Il attire aussi l'attention des participants sur la nécessité de ne pas multiplier les commissions : un trop grand nombre a pour effet de distendre les intervalles de réunions, ce qui ne favorise pas une dynamique de décisions.

Il suggère de réfléchir à la création deux commissions dans un premier temps :

- l'une vouée à la connaissance scientifique du milieu protégé,
- l'autre dédiée aux relations avec les gestionnaires du site (propriétaires, exploitants agricoles, etc.).

Parmi les derniers sujets abordés par les Maires :

- des résultats de pêche électrique effectués à Marolles-en-Brie sont disponibles,
- les objectifs d'aménagement devront traiter de l'entretien des trois ouvrages d'art sur le Vannetin,
- des syndicats existent (de pêche, de drainage, d'entretien du ru), qui pourront être réactivés.

Monsieur George remercie les participants et lève la séance. La prochaine réunion se déroulera le 4 août à 14 h 00, en présence de Monsieur Patrimonio, de la DIREN.